

Réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou l'intensité carbone de son activité ? - Discussion

CONTEXTE

Depuis 2020, de plus en plus d'organisations de solidarités internationales souhaitent réduire leur empreinte environnementale, et notamment leur empreinte carbone. 15 d'entre elles ont signé la déclaration d'engagement¹ pilotée par le Réseau Environnement Humanitaire² qui vise la **réduction de leurs émissions de GES de 50% d'ici 2030 par rapport à une année de référence à définir**.

QUE SIGNIFIE, CONCRETEMENT, CET ENGAGEMENT ?

Cet engagement de réduction de 50% peut être compris de deux manières : en valeur absolue ou valeur relative.

Définir son objectif de réduction en **valeur absolue**, c'est choisir de **réduire la quantité d'émissions de GES générées**, quelle que soit l'évolution du volume d'activité de l'organisation. En pratique, si ce dernier croît, les efforts de réduction des émissions devront être plus importants pour compenser cette augmentation d'activité. Il s'agit ici de procéder à un **découplage entre les émissions de GES et la croissance de l'organisation**.

Définir son objectif en **valeur relative**, c'est choisir de réduire, non pas le total des émissions de GES mais plutôt **l'intensité carbone de son activité**. Cette intensité carbone se calcule en divisant le total des émissions de GES par un indicateur représentatif du volume d'activité. Ainsi, l'intensité carbone l'activité **permet de faire le lien entre les GES émis et les activités qui les ont générés**.

Pour une ONG de **1 000 salarié-e-s**, dont les émissions sont estimées à **20 000 tonnes de CO₂e (20 tonnes/employé)**, par exemple, un engagement de réduction de 50% signifie :

- En **valeur absolue** : baisser ses émissions de 10 000 tonnes
- En **valeur relative** : atteindre 10 tonnes de CO₂e par employé

En valeur relative, quel indicateur utiliser pour quantifier le volume d'activités ?

Une organisation a plusieurs options pour exprimer son volume d'activité. Elle peut par exemple choisir d'utiliser son **chiffre d'affaires (CA)** ou le nombre de **d'équivalents temps plein (ETP)** dans l'organisation, ou encore le nombre de **bénéficiaires des activités**. L'enjeu est de choisir l'indicateur qui reflétera le mieux le niveau d'activité de l'organisation. Parmi les organisations signataires de la déclaration, 3 ont choisi le CA et 1 le nombre d'ETP, les autres n'ont pas encore défini l'indicateur de leur choix.

DEBATS ET REFLEXIONS

Quelles sont les recommandations du GIEC ?

Afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, le GIEC recommande de diviser par deux³ les émissions de GES de la planète d'ici 2030, par rapport à 2010. **Il s'agit bien, à l'échelle mondiale, d'une réduction des émissions en valeur absolue** afin de faire diminuer la pression humaine sur l'environnement et ce, indépendamment de l'évolution des différentes activités anthropiques.

Comment mener cette réduction ?

En économie, on propose de **découpler la croissance et les émissions de GES** générées par les activités humaines, c'est à dire **dissocier ces deux paramètres** de sorte que leurs évolutions respectives n'aient plus de lien. Pour parvenir à dissocier émissions et activités, il existe deux **leviers** principaux :

¹ Déclaration d'engagement : <https://www.environnementhumanitaire.org/ressource/publication-declaration-dengagement-des-organisations-humanitaires-sur-le-climat/>

² <https://www.environnementhumanitaire.org/>

³ Plus exactement, le GIEC mentionne une réduction de 45%. Voir le [rapport du GIEC \(résumé à l'intention des décideurs\) de 2019 sur le réchauffement planétaire de 1,5°C](#), p14 (C.1)

- **La décarbonation de l'énergie** : Il s'agit de réduire les émissions de GES issues de la production d'énergie, en s'appuyant notamment sur les énergies renouvelables et en réduisant la dépendance aux énergies fossiles ;
- **L'efficacité énergétique**. Il s'agit de réduire l'énergie consommée pour un usage donné, en améliorant les processus et technologies utilisés ;

Si un découplage partiel a été constaté dans certains pays, il ne paraît pas possible, du fait des limites physiques, de désolidariser entièrement les émissions de GES des activités humaines. En outre, il faut souligner que l'objectif de découplage fait l'objet de nombreux débats animés au sein de la communauté scientifique.

Mais alors, pourquoi la caractérisation en relatif ou en absolu fait elle actuellement débat au sein des ONG ?

Considérant que seul un découplage partiel est possible, un engagement en valeur absolue limiterait *de facto* la croissance des organisations. En d'autres termes, passé un certain seuil, une organisation en croissance devrait choisir entre ses engagements de décarbonation et sa volonté de répondre à de nouveaux besoins humanitaires.

Dans le cas d'un engagement en valeur relative, une organisation pourrait continuer de croître, tout en respectant ses objectifs de décarbonation. Mais la quantité totale de GES émise pourrait augmenter si le niveau d'activité croît plus vite que la baisse d'intensité carbone.

Inversement, si le niveau d'activité d'une organisation baissait, celle-ci verrait *a priori* son total d'émissions de GES également baisser sans forcément avoir, pour cela, fait l'effort de réduire l'intensité carbone de son activité.

Ainsi, **le débat entre valeur absolue et valeur relative est intimement lié à la question de la croissance des organisations.**

La question de la croissance soulève ainsi une **question morale et stratégique** : **est-il acceptable qu'une ONG, pour répondre à de nouveaux besoins, augmente – ou du moins ne réduise pas autant que prévu en valeur absolue - son empreinte carbone ?**

Pour répondre à cette question, il est nécessaire **d'interroger la « valeur sociale » des émissions**, autrement dit la raison d'être des organisations de solidarités internationales, et de les mettre en regard des impératifs de décarbonation mondiaux, dans une perspective globale, au-delà du secteur de l'aide internationale. En particulier, alors que les besoins humanitaires augmentent, **la responsabilité morale des ONG à réduire leurs émissions entre en tension avec d'autres droits et principes**, tels que les droits humains⁴, le droit au développement⁵ ou encore le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives⁶. Reconnaître l'aide aux populations en situation de crise et l'aide au développement comme un droit, c'est aussi **plaider pour une transition écologique juste.**

CONCLUSION

Après presque 5 ans d'une dynamique soutenue, de réflexions et d'échanges entre ONG autour des objectifs de décarbonation, le choix de la nature de la réduction – en valeur absolue ou valeur relative - apparaît comme un **enjeu stratégique et moral**. En annexe de cette fiche sont exposés plus en détail les arguments en faveur de l'un ou l'autre des choix afin de permettre à de nouvelles organisations souhaitant prendre des engagements de décarbonation, ou à celles qui souhaiteraient réviser les leurs, de prendre une décision éclairée. On retiendra que :

- **Choisir une réduction en valeur absolue sans contraindre sa croissance, c'est physiquement impossible.** Une organisation ayant caractérisé son objectif de réduction en valeur absolue doit également accepter que sa croissance soit plafonnée par le niveau de découplage possible ;

- **Choisir une réduction en valeur relative peut se traduire par une augmentation de son empreinte carbone** en cas de croissance forte, mais maintient l'exigence d'effort en cas de décroissance de l'activité ;

- **S'engager sur une trajectoire de réduction d'émissions, c'est donc ouvrir une réflexion sur la croissance de son organisation !**

⁴ Voir <https://www.un.org/fr/global-issues/human-rights>

⁵ Voir la [déclaration sur le droit au développement](#) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1986

⁶ Voir l'article 3 de la [Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques \(CCNUCC\)](#)

ANNEXES

ANNEXE 1 : BENCHMARKING DES ONG

Toutes les ONG n'ont pas encore pris des engagements de réduction et parmi elles, toutes n'ont pas encore défini la nature de leur réduction. Nous présentons ci-dessous le choix actuel de certaines organisations, en précisant entre parenthèse l'indicateur utilisé pour exprimer le volume d'activité quand celui-ci était précisé.

ONG	Choix de caractérisation des objectifs
Action Contre la Faim	Valeur relative (CA)
ALIMA	Valeur absolue comme cible idéale Valeur relative comme cible planifiée
Electriciens sans frontière	Valeur relative
Gret	Valeur relative (ETP)
Groupe URD	Valeur relative (CA)
Médecins Sans Frontières	Valeur absolue
Mercy Corps	Valeur relative
Norwegian Refugee Council	Valeur relative (ETP)
Save The Children	Valeur absolue
Solidarité Internationale	Valeur relative
Terre des Hommes Fondation	Valeur absolue

On observe que les choix diffèrent entre organisations. **Une majorité semble tout de même avoir choisi un objectif en valeur relative.** On note également qu'une ONG a choisi d'utiliser à la fois la valeur absolue et la valeur relative, la première pour leur « cible idéale » et la deuxième pour leur « cible planifiée ».

L'intensité carbone, un indicateur pour comparer des empreintes carbone

On constate que certaines organisations, dont l'objectif a été défini en valeur absolue, s'intéressent également à l'intensité carbone de leurs activités afin de comparer leurs émissions dans le temps ou avec celles d'autres organisations. En effet cela peut leur permettre d'évaluer si, indépendamment de l'évolution globale de leur empreinte carbone, leurs efforts de réduction ont porté leurs fruits et s'il est a priori possible de faire mieux. L'intensité carbone est ici utilisée comme un indicateur pour une analyse comparative. Il est en outre possible de mesurer l'intensité carbone de certains types d'activités.

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES SPECIFICITES DES VALEURS ABSOLUE ET RELATIVE

Le tableau ci-dessous récapitule les différents arguments soutenant les choix de valeur absolue et valeur relative.

Éléments à considérer	Valeur absolue	Valeur relative
Les recommandations du GIEC	La réduction des émissions de GES doit se faire en valeur absolue pour correspondre à la réalité physique préconisée par le GIEC. Ce qui compte pour la planète c'est la réduction au global.	Les recommandations du GIEC sont issues d'une vision globale à l'échelle de la planète. Elles ne sont pas censées être déclinées de manière uniforme. Il est important de prendre en compte les raisons d'être des organisations.
Liens entre activités et émissions de GES de l'organisation	Il est possible de découpler les émissions de GES des activités de l'organisation. Ce découplage rencontrera néanmoins des limites physiques, ce qui implique donc de plafonner la croissance de l'organisation.	Les émissions de GES sont dépendantes des activités de l'organisation. Si l'activité de l'organisation croît, les émissions globales sont susceptibles d'augmenter, même si l'intensité carbone diminue.
Possibilité de comparaison	Il peut être pertinent de comparer des résultats en valeur absolue pour avoir des ordres de grandeur, tout en gardant en tête que les périmètres considérés ne sont pas les mêmes.	La comparaison entre intensité carbone globale peut être intéressante en première approximation. Pour une analyse plus fine, il convient de regarder l'intensité carbone plus en détails, selon les sources d'émissions, les terrains, ou les activités.
Communication sur la stratégie de décarbonation	Pose un objectif simple et compréhensible.	Nécessite de définir un indicateur du volume d'activité. Cette option a par ailleurs pu être utilisée comme stratégie de greenwashing par des entreprises pour éviter de réduire leurs émissions.
Éthique de la transition écologique	Devoir déontologique de suivre les recommandations du GIEC. Personne ne peut s'affranchir de cette responsabilité.	Se concentrer sur la finalité des usages et considérer l'impératif moral de répondre aux besoins humanitaires croissants.

ANNEXE 3 : EXEMPLE A PARTIR DE SCENARII FICTIFS

Voici trois scenarii permettant d'illustrer l'application d'objectifs en valeur absolue ou valeur relative selon des évolutions de croissance différentes. Nous considérerons ici l'intensité carbone d'une organisation selon son chiffre d'affaires annuel.

Prenons une organisation qui a, pour son année de référence, un chiffre d'affaires de 2 000 k€ (A_{ref}) et une empreinte carbone de 10 000 tCO₂e (E_{ref}). Son intensité carbone de référence (I_{ref}) est donc de 5 tCO₂e/k€.

Imaginons à présent trois trajectoires économiques différentes et comparons pour chaque cas à quoi correspondrait un engagement de décarbonation de -50% en valeur absolu (VA) et en valeur relative (VR).

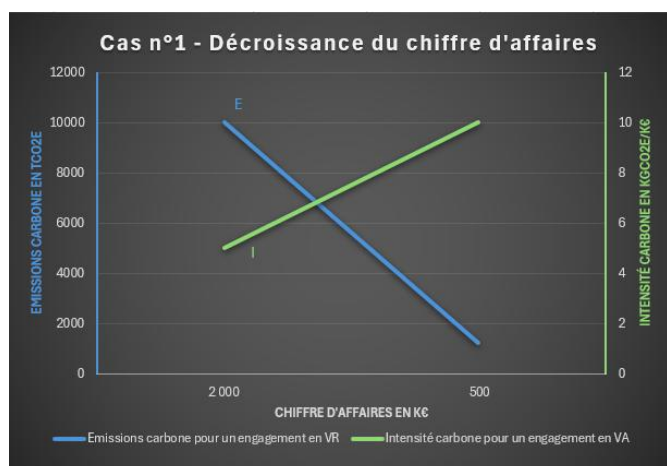
- **1^{er} cas – décroissance** : le volume d'activité diminue fortement de 2 000 k€ à 500 k€ de chiffre d'affaires ;
- **2^{ème} cas – continuité** : le volume d'activité se maintient à 2 000 k€.
- **3^{ème} cas – croissance** : le volume d'activité double, passant de 2 000 k€ à 4 000 k€ de chiffre d'affaires.

Pour symboliser la limite physique à la baisse de l'intensité carbone, c'est-à-dire la limite au découplage, nous admettons ici arbitrairement que $I_{min} = 2$ tCO₂e/k€.

Pour chacun des cas, nous explicitons les résultats obtenus et nous les illustrons par des graphiques sur lesquels, nous présentons, en bleu l'évolution de l'empreinte carbone et en vert celle de l'intensité carbone.

Graphiques et analyses

Cas n°1 – décroissance



Un engagement en VA suppose que l'organisation divise par deux ses émissions de GES ($E_{fin} = 5\,000$ tCO₂e), ce qui correspondrait à une intensité carbone finale (I_{fin}) de 10 tCO₂e/k€, soit deux fois plus importante qu'initialement. En d'autres termes, **les activités de l'organisation pourraient être deux fois plus carbonées**, ce qui est en contradiction manifeste avec l'intention initiale.

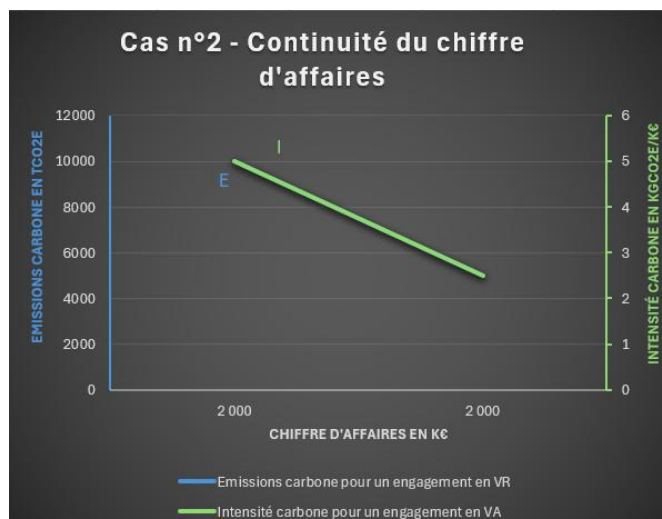
Pour un engagement en VR, l'intensité carbone devant être divisée par deux ($I_{fin} = 2,5$ tCO₂e/k€), cela correspondrait à une empreinte carbone finale (E_{fin}) de 1 250 tCO₂e, soit une réduction de 88% par rapport à l'empreinte carbone initiale. Du fait de la décroissance de l'organisation, **diviser par deux l'intensité carbone des activités revient à réduire de manière très importante l'empreinte carbone**.

Cas n°2 - continuité

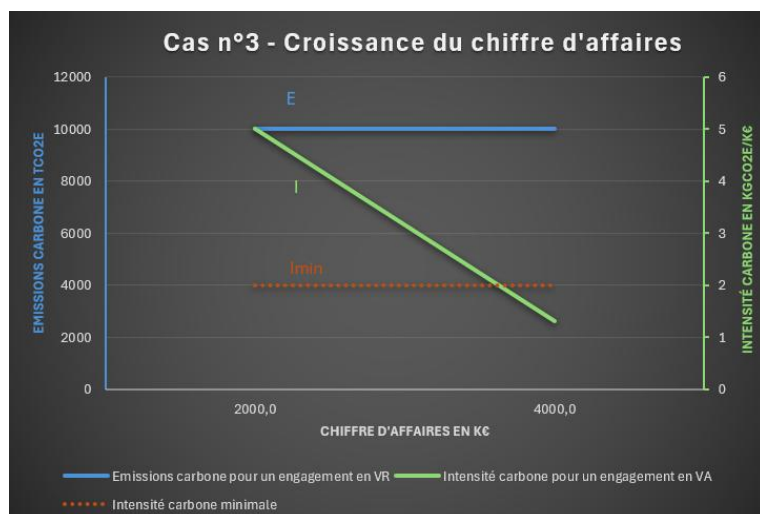
Un engagement en VA suppose que l'organisation divise par deux ses émissions de GES ($E_{fin} = 5\,000$ tCO₂e), ce qui correspondrait aussi à diviser par deux l'intensité carbone, pour obtenir $I_{fin} = 2,5$ tCO₂e/k€.

Inversement, pour un engagement en VR, l'intensité carbone devant être divisée par deux ($I_{fin} = 2,5$ tCO₂e/k€), cela correspondrait à diviser par deux l'empreinte carbone finale, soit $E_{fin} = 5\,000$ tCO₂e.

Autrement dit, **tant que le chiffre d'affaires est constant, il n'y a pas de différence entre un engagement en VA et un engagement en VR** (les courbes du graphique sont donc confondues).



Cas n°3 - croissance



Un engagement en VA supposer que l'organisation divise par deux ses émissions de GES ($E_{fin} = 5\,000\text{ tCO}_2\text{e}$), ce qui correspondrait à une intensité carbone finale (I_{fin}) de $1,25\text{ tCO}_2\text{e/k€}$, soit une division par quatre de l'intensité. Or, on voit que cela dépasserait la limite physique ($I_{min} = 2\text{ tCO}_2\text{e/k}$). Ainsi, **l'atteinte de l'objectif de réduction n'apparaît ici pas physiquement réaliste.**

A l'inverse, pour un engagement en VR, l'intensité carbone devant être divisée par deux ($I_{fin} = 2,5\text{ tCO}_2\text{e/k€}$), cela correspondrait à une empreinte carbone finale (E_{fin}) de $10\,000\text{ tCO}_2\text{e}$, **soit aucune réduction par rapport à l'empreinte carbone initiale.**

On peut donc identifier **deux cas limites** dans les cas de croissance d'une organisation :

- **Pour un engagement en VA** : au-delà d'un certain niveau de croissance, l'atteinte des objectifs de décarbonation devient **physiquement impossible** ;
- Pour un **engagement en VR** : au-delà d'un certain niveau de croissance, la réduction de l'intensité carbone correspond à une **augmentation de l'empreinte carbone**.